

ÉDITORIAL

Qu'est-ce qui légitime un syndicat ?

CE QUE LES MEMBRES EN PENSENT

La fusion des services va-t-elle permettre une meilleure cohérence entre le développement économique et le développement urbain?

SPPMM EN ACTION

Réélection des membres de l'exécutif et du bureau de direction
Les professionnels souhaitent que le syndicat adopte une politique d'aide à la communauté

DOSSIER

Le rapport Bédard
boîte de Pandore ou rocher de Sisyphe

TRIBUNE LIBRE

Témoignage d'une

Qu'est-ce qui légitime un syndicat ?

par Michel Vézina
président

Le quorum n'a pas été atteint à la dernière assemblée générale, et c'est la troisième fois que cela se produit au cours des dernières années. L'adoption d'un budget et d'un plan d'action est sans doute une chose abstraite qui peut paraître ennuyeuse. Et l'élection d'un exécutif, en poste depuis longtemps, peut paraître inutile.

Ces activités sont cependant nécessaires pour assurer un minimum de démocratie. Vous seriez les premiers à protester si le syndicat prenait action sans vous consulter ou si l'argent, votre argent, était dépensé sans que des comptes vous soient rendus.

Certains de nos membres estiment peut-être qu'un syndicat n'est qu'un fournisseur de services auquel ils paient des cotisations. Il est vrai que le principal service que doit donner un syndicat est de négocier et de gérer une convention collective. C'est ce que prescrit le Code du travail et c'est ce que nous faisons au meilleur de nos compétences.

Mais un syndicat est plus qu'un dispensateur de services. Il doit aussi réfléchir, notamment à l'organisation du travail et à l'évolution de l'emploi, et cette réflexion ne peut se faire en vase clos. Un syndicat est un organisme qui vit et se nourrit de la participation de ses membres. Le SPPMM a toujours favorisé une structure ouverte et participante pour que tous ceux qui le désirent puissent apporter leur concours. Les comités de négociations des deux dernières conventions collectives, qui réunissaient respectivement 18 et 16 personnes provenant de toutes les disciplines et de tous les services, en témoignent. Les projets de convention collective issus de ces négociations ont ensuite été entérinés par des assemblées auxquelles un grand nombre ont participé.

C'est bien, mais ce n'est pas assez. La participation syndicale ne peut se limiter à l'adoption des conventions collectives, tout comme le travail des dirigeants syndicaux ne peut se limiter à la stricte négociation et à la gestion de ces conventions.

Notre syndicat fêtera ses 35 ans l'année prochaine. Nous n'étions qu'une poignée en 1965, et aujourd'hui, nous sommes près de 600 membres. Les façons de voir sont nombreuses au sein de notre organisation, ce qui s'explique par la diversité des formations et des fonctions que les professionnels occupent à la Ville ou à la CUM. Elles sont aussi en constante évolution, et le syndicat doit s'y adapter.

responsable de comité
syndical

HUMEURS

Vivement
l'absurbanisme!

NOUVELLES
EXPRESS

La croissance de notre effectif a nécessité de multiples rajustements dans le passé. Cet automne, un projet de refonte de nos statuts et règlements vous sera présenté. Ce projet aura pour but de rendre notre organisation plus efficace tout en préservant sa tradition de démocratie. C est le bout de chemin que fera la direction du syndicat. Le vôtre sera de voir à vos intérêts en participant aux activités appropriées.

La participation est le seul moyen d assurer une véritable démocratie syndicale. Sinon le syndicat risque de devenir un petit empire géré par un groupe sélect ayant perdu tout contact avec ses membres et, par le fait même, avec la réalité. Jusqu à maintenant, le SPPMM a été à l abri de cet écueil, mais nous devons demeurer vigilants. Cela, personne ne peut le faire à votre place.

Qu'est-ce qui légitime un syndicat ?

par Michel Vézina
président

Le quorum n'a pas été atteint à la dernière assemblée générale, et c'est la troisième fois que cela se produit au cours des dernières années. L'adoption d'un budget et d'un plan d'action est sans doute une chose abstraite qui peut paraître ennuyeuse. Et l'élection d'un exécutif, en poste depuis longtemps, peut paraître inutile.

Ces activités sont cependant nécessaires pour assurer un minimum de démocratie. Vous seriez les premiers à protester si le syndicat prenait action sans vous consulter ou si l'argent, votre argent, était dépensé sans que des comptes vous soient rendus.

Certains de nos membres estiment peut-être qu'un syndicat n'est qu'un fournisseur de services auquel ils paient des cotisations. Il est vrai que le principal service que doit donner un syndicat est de négocier et de gérer une convention collective. C'est ce que prescrit le Code du travail et c'est ce que nous faisons au meilleur de nos compétences.

Mais un syndicat est plus qu'un dispensateur de services. Il doit aussi réfléchir, notamment à l'organisation du travail et à l'évolution de l'emploi, et cette réflexion ne peut se faire en vase clos. Un syndicat est un organisme qui vit et se nourrit de la participation de ses membres.


Le SPPMM a toujours favorisé une structure ouverte et participante pour que tous ceux qui le désirent puissent apporter leur concours. Les comités de négociations des deux dernières conventions collectives, qui réunissaient respectivement 18 et 16 personnes provenant de toutes les disciplines et de tous les services, en témoignent. Les projets de convention collective issus de ces négociations ont ensuite été entérinés par des assemblées auxquelles un grand nombre ont participé.

C'est bien, mais ce n'est pas assez. La participation syndicale ne peut se limiter à l'adoption des conventions collectives, tout comme le travail des dirigeants syndicaux ne peut se limiter à la stricte négociation et à la gestion de ces conventions.

Notre syndicat fêtera ses 35 ans l'année prochaine. Nous n'étions qu'une poignée en 1965, et aujourd'hui, nous sommes près de 600 membres. Les façons de voir sont nombreuses au sein de notre organisation, ce qui s'explique par la diversité des formations et des fonctions que les professionnels occupent à la Ville ou à la CUM. Elles sont aussi en constante évolution, et le syndicat doit s'y adapter.

La croissance de notre effectif a nécessité de multiples rajustements dans le passé. Cet automne, un projet de refonte de nos statuts et règlements vous sera présenté. Ce projet aura pour but de rendre notre organisation plus efficace tout en préservant sa tradition de démocratie. C est le bout de chemin que fera la direction du syndicat. Le vôtre sera de voir à vos intérêts en participant aux activités appropriées.

La participation est le seul moyen d assurer une véritable démocratie syndicale. Sinon le syndicat risque de devenir un petit empire géré par un groupe sélect ayant perdu tout contact avec ses membres et, par le fait même, avec la réalité. Jusqu à maintenant, le SPPMM a été à l abri de cet écueil, mais nous devons demeurer vigilants. Cela, personne ne peut le faire à votre place.



Ce que
les membres
en pensent...

La fusion des services va-t-elle permettre une meilleure cohérence entre le développement économique et le développement urbain ?

*Propos recueillis par Carole Paquin,
conseillère en communication
Débat animé par Alain Côté,
vice-président Organisation*

Il y a quelques semaines, les trois services du Développement économique, de l'Urbanisme et des Permis et Inspections fusionnaient en un seul. Cette intégration, qui aurait pu être accueillie comme une bonne nouvelle, suscite toutes sortes de craintes. Récemment, trois projets immobiliers ont fait la manchette parce qu'ils contrecarrent les règles les plus élémentaires du développement urbain. Est-ce un indice de la mission que l'administration veut donner au nouveau service ? Profil a rencontré des professionnels issus des trois anciens services pour connaître leurs perceptions. Ils sont critiques, mais donnent tout de même sa chance au coureur.

Encore dans le vague...

« Nous ne connaissons pas vraiment les raisons de cette fusion. Si c'est pour corriger des problèmes d'efficacité, c'est très bien, mais nous ne savons pas lesquels, ni comment ils seront corrigés. »

« C'est difficile de se faire une opinion parce qu'on ne connaît pas encore les idées et les objectifs du nouveau directeur. Mais peut-être que la fusion va favoriser les échanges interdisciplinaires. »

« Il y a plusieurs raisons qui justifient cette fusion. La Ville doit gérer la décroissance depuis plusieurs années, et la fusion des services est susceptible d'entraîner des économies de postes et de budget. Il y a aussi un argument de vente face à l'électorat : les élus pensent sans doute que cette fusion va permettre d'améliorer le service à la clientèle. »

« La réussite de cette fusion va dépendre de la mission que va se donner le nouveau service. Le nouveau directeur sera-t-il proéconomique ou prourbanisme. Je ne pense pas que c'est l'urbanisme qui va primer. »

« Le Service des permis et inspections pouvait être une source de tracasseries inutiles, surtout pour les petits promoteurs. Il faut s'assouplir et donner un service intégré. Il faut se préoccuper des citoyens qui soumettent des projets. Certains projets peuvent être valables tout en ayant un aspect non conforme. Il faut avoir une approche client et aider le citoyen à modifier son projet pour le rendre conforme. »

« Il faut aussi avoir une préoccupation urbanistique lorsqu'on évalue un projet. Il faut évaluer le projet en soi, mais aussi son impact sur le secteur à moyen et à long terme. Il faut penser à l'impact qu'aura un changement de zonage, lorsqu'on permet à un promoteur de construire des résidences dans un secteur industriel ou l'inverse. Les projections économiques se font sur un maximum de cinq ans tandis que les projections urbanistiques se font sur cinquante ans, ce n'est pas du tout la même perspective, mais les nuisances que peuvent causer un projet peuvent devenir sources de préoccupations financières. Les promoteurs sont responsables de la construction de leur projet. Si par la suite il y a des problèmes, c'est l'affaire de la Ville et des citoyens. »



« **Faire évoluer le plan d'urbanisme...** »

« Dans une entrevue accordée au *Journal de Montréal*, le maire a déclaré qu'il voulait faire « évoluer » le plan d'urbanisme. Il est prêt à tout faire pour que les terrains vacants du centre-ville soient occupés. Il trouve que les citoyens qui se sont opposés à la construction de l'hôtel Tat s sur la rue Sherbrooke sont ridicules parce qu'à côté, il y a un édifice de 30 étages. Ce que le maire ne dit pas c'est que cet immeuble était déjà une erreur. Il ne s'agit pas de la répéter en construisant une autre tour. »

« Montréal s'est donné un plan d'urbanisme pour éviter de faire du cas par cas, et c'est ce qu'on fait actuellement. Une ville qui se développe de façon anarchique finit par se déprécier. »

« On nous demande de faire du *spot zoning*. C'est valable s'il y a consultation des citoyens. S'il y a un

processus de consultation sain, les projets sont bien intégrés à l'ensemble, et c'est mieux qu'une réglementation rigide. Mais lorsqu'il n'y a rien de cela, c'est différent. Le maire donne un consentement spontané à tous les projets, et cela fait office de contrat. C'est exactement ce qui se passe dans le cas du projet des Habitations Chambord. Pour la phase 3 du projet, le promoteur veut construire des habitations dans une zone industrielle, et le maire a dit oui avant qu'un changement de zonage soit étudié. Sur cette partie du terrain, il y a les ateliers Rosemont qu'il faudra déménager et l'incinérateur des Carrières. »

« Si le point de vue que nous donnons au comité exécutif ne va pas dans le sens d'un projet qui est soumis, on nous dit non, ce n'est pas ce qu'on veut, retournez à votre table à dessin. On nous demande de faire des rajustements sectoriels au plan d'urbanisme pour qu'il s'adapte aux projets qui sont soumis. Ce n'est pas de cette façon que l'on doit le modifier. La révision doit être globale et cohérente. »

« La réglementation n'existe plus, et cela devient un problème de société. C'est le maire qui décide, et seuls ceux qui ont les moyens de se faire entendre sont écoutés. »

« Pierre Bourque ne se sent pas lié par le plan d'urbanisme parce que ce n'est pas sous son administration qu'il a été élaboré. »



Générer des revenus, plus plus plus...

« C'est une question de conjoncture économique. Quand il y a beaucoup d'argent, la Ville se permet d'avoir des préoccupations urbanistiques. Mais si le budget est difficile à boucler, on cherche à augmenter les revenus. Apparemment, une vision à court terme rapporte davantage. »

« Les arguments économiques sont clairs pour tous, mais les arguments urbanistiques sont moins tangibles parce qu'ils touchent à la qualité de vie. Ce sont des arguments qui semblent davantage subjectifs, mais qui finissent par avoir une incidence économique. »

« Nous sommes trop intellectuels par rapport à ceux qui décident. Nos arguments ne convainquent pas les élus. Le leitmotiv du deuxième mandat de Bourque, c'est le développement économique. Tous les moyens sont bons pour générer des recettes. »



Et le nouveau directeur ?

« Le nouveau directeur gérait une petite ville où il y a nécessairement moins d arbitrage à faire. On doit occuper le parc industriel et gérer les services aux citoyens, c est à peu près tout. Gérer une ville de 24 000 habitants n a rien à voir avec la gestion de Montréal. On peut se demander comment M. Forcier saura s adapter à ce changement. »

« Plusieurs cadres supérieurs n habitent pas Montréal, et c est déplorable. Tout ce qu ils connaissent de Montréal, ce sont les ponts. »

« Ce n est pas parce qu on fusionne trois services qu il va y avoir davantage de communication et de collaboration. C est la culture archaïque de concurrence entre les services qu il faut changer. »

« Je ne sens pas de lutte de territoire entre les trois services. C est vrai qu il y a une tendance plus extrémiste, mais ce n est pas général. Le nouveau directeur était directeur général auparavant, donc il n est pas nécessairement orienté vers le développement économique. Il est capable de travailler avec tout le monde, et c est ce qui est souhaitable. C est possible. On le faisait dans les années 1980. À la CIDEM, on avait mis sur pied un groupe de travail où tous les services pertinents étaient présents. À ce moment-là, on était capable de dire à un promoteur " votre projet est indigeste, refaites vos devoirs ". »



L éthique professionnelle dans tout ça ?

« Nous sommes de plus en plus des colleurs de timbres. »

« Quand notre supérieur nous demande quelque chose, c est difficile de refuser. Il y a un prix à payer au refus. La seule liberté que nous avons, c est de ne pas signer notre travail. »

« Les professionnels sont trop près des élus qui donnent directement des mandats. Il n y a plus de distance entre l administratif et le politique. Dans les villes européennes, l administration conseille le politique. Ici, c est le contraire. »

« Cette fusion des services n est peut-être pas si négative. J espère que cela va fonctionner. C est possible si on laisse les professionnels travailler en collégialité. C est peut-être à nous d insister pour conserver une certaine droiture, même si, en bout de ligne, c est le politique qui décide. »

Réélection des membres de l'exécutif et du bureau de direction

par Michel Vézina
président

Les membres de l'exécutif et du bureau de direction dont les postes étaient en élection cette année ont été réélus par acclamation à la réunion extraordinaire du bureau de direction du 4 mai dernier. Le budget et le plan d'action de cette année ont également été adoptés. Cette réunion du bureau de direction a été convoquée pour se substituer à l'assemblée générale statutaire qui, faute d'avoir atteint le quorum, n'a pu décider d'aucun de ces objets.

B Bien que plusieurs membres participent volontiers aux comités et aux activités *ad hoc*, force est de constater que la plupart portent peu d'intérêt à la gestion des affaires courantes du syndicat. C'est ainsi que trois postes de directeur de comité et cinq postes de délégué de section sont actuellement vacants, malgré les appels de candidature lancés au printemps.

Cette situation nous amène à nous interroger sur notre structure de fonctionnement. Un comité restreint réfléchit actuellement à la révision des statuts et règlements pour favoriser une meilleure représentation malgré le peu de participation. Nous pensons notamment à réduire le nombre de postes électifs et à regrouper certaines sections. Une proposition vous sera soumise à l'automne.

Les dirigeants réélus sont Michel Vézina, président, Robert Melanson, trésorier, Alain Côté, vice-président Organisation, Claudy Duvivier, directeur du comité de développement professionnel, et Claude Paquette, directeur du comité de la caisse de retraite.

Le tableau ci-contre illustre la plus récente répartition des sections syndicales. Trois d'entre elles sont toujours orphelines, ce qui veut dire que 132 professionnels ne sont pas représentés au bureau de direction.

RÉPARTITION DES SECTIONS SYNDICALES

Représentant (e)	Regroupement	Nbre de membres
Jean Lapointe	Direction générale Service du greffe.	42
Section orpheline	Service de l'habitation Service du personnel Service des relations avec les citoyens.	39
Nicole Viau	Service des travaux publics et environnement Service du contentieux.	62
Denis Racine	Service de la culture.	27
Section orpheline	Service des finances et du contrôle budgétaire.	57
Azad Temisjian	Service des immeubles.	36
Section orpheline	Service de l'approvisionnement et du soutien technique.	36
Jacques Boivin	Service des sports, des loisirs et du développement social.	28

Daniel Lauzon	Service des parcs, jardins et espaces verts (2053 Jeanne-d'Arc).	38
Roger Roberge	Service de la prévention des incendies Service de la sécurité du revenu.	38
Serge Gariépy	Service du développement économique et urbain	89
Susan Johnson	Stationnement Montréal Fonds des équipements scientifiques, Jardin botanique, Insectarium et Biodôme.	34
Jean Lauzier	Communauté urbaine de Montréal.	48
TOTAL		574

Les professionnels souhaitent que le syndicat adopte une politique d'aide à la communauté

La réunion extraordinaire du bureau de direction a également entériné la décision d'adopter une politique de dons. Cette décision s'appuie sur les résultats de la consultation que nous avons tenue auprès des membres en février dernier.



Près du tiers des membres, soit 176 personnes, ont participé à la consultation. Par ce sondage, le syndicat voulait tout d'abord savoir si les membres sont d'accord avec le principe d'adopter une politique de dons. À cette question, plus des deux tiers, soit 71,6 % ont répondu oui.

Nous avons ensuite demandé si le syndicat devrait appuyer une cause ou plusieurs organismes et quel devrait être le montant qui y serait consacré. Les trois quarts des répondants, soit 78,9 %, préfèrent que le syndicat s'associe à une cause, tandis que 81,8 % d'entre eux optent pour un budget annuel de 4 000 \$, ce qui représente environ 1 % du budget annuel du syndicat.

Un comité restreint se réunira bientôt pour définir les principes de la politique de dons et les critères de sélection de l'organisme qui sera soutenu. Deux motifs principaux militent en faveur de l'adoption d'une politique de dons. C'est d'abord un moyen concret de redonner à la société un peu de ce que nous recevons, et c'est une façon de faire valoir l'engagement social du syndicat et de ses membres.

Par ailleurs, chaque année, le syndicat reçoit de nombreuses demandes d'organismes qui réclament une aide financière. Comme nous n'avons pas de balises pour évaluer ces demandes, chaque cas particulier ouvre la porte à de longs débats au sein de l'exécutif et du bureau de direction. Cette année, nous mettrons un terme à cette confusion et nous irons de l'avant avec un nouveau projet qui est des plus stimulants.

Résultats de la consultation sur la politique de dons		
1. Êtes-vous pour ou contre le principe ?		
a) Pour	126	71,6 %
b) Contre	50	28,4 %
2. Le syndicat devrait-il soutenir une cause ou plusieurs organismes ?		
a) Plusieurs organismes	15	9 %
b) Une cause	131	78,9 %
c) Autre	20	12 %
3. Quel devrait être le montant du don ?		
a) Moins de 3 000 \$	30	18,2 %

b) 4000 \$	100	66,6 %
c) Plus de 4 000 \$	25	15,2 %

Le rapport Bédard

boîte de Pandore ou rocher de Sisyphe

D'abord le rapport Picard, puis le rapport Johnson suivi du rapport Pichette et, enfin, le rapport Bédard. Si ça continue, il faudra croire que l'objectif de nos gouvernements, peu importe leur allégeance idéologique, est de permettre à des personnes de se faire un nom en dissertant sur l'avenir de la région de Montréal. Dans tous les cas, les objectifs sont louables ; dans tous les cas les recommandations sont pertinentes à divers degrés. Dans le passé, le bébé a cependant été jeté avec leau du bain. En sera-t-il de même cette fois-ci ?

par Suzanne Turgeon
conseillère en planification, CUM

A À la différence des mandats des commissions qui l'ont précédée, celui de la commission Bédard a embrassé tout le territoire du Québec et a été très étroitement lié à l'examen de la fiscalité locale : municipalités, MRC, communautés urbaines et commissions scolaires. L'objectif ultime était de trouver des moyens d'assainir les finances locales sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables. En corollaire du mandat principal, la commission Bédard devait examiner plus particulièrement la situation des finances de la Ville de Montréal. La région de Montréal attendait donc beaucoup des travaux de la commission, tout autant qu'elle en attendait des travaux du Groupe de travail

sur Montréal et sa région (rapport Pichette) qui la visaient exclusivement.

Des 108 recommandations du Pacte 2000 – Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, 44 ont trait spécifiquement aux aspects de l'impôt foncier et de l'évaluation foncière qui en constituent l'épine dorsale, ainsi qu'aux aménagements particuliers du système local de taxation : tarification, exemptions et régimes particuliers, compensations gouvernementales, droits sur les mutations immobilières et régime de péréquation municipale.

Une dizaine d'autres recommandations à caractère fiscal permettraient d'introduire, à l'échelon des municipalités, des sources de financement additionnelles qui, dans certains cas, favoriseraient également une meilleure gestion de l'urbanisation. Ces recommandations ne sont pas nouvelles et ont fait l'objet, depuis de nombreuses années, de diverses analyses et propositions de municipalités, d'universitaires et d'autres intervenants.

Parmi ces recommandations, on trouve l'accès des municipalités ou des MRC aux recettes de la taxe de vente perçue dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et du spectacle, l'accès aux redevances, permis et droits sur les ressources naturelles, l'introduction des redevances de développement imposées aux promoteurs, les taxes de secteur et le partage régional de la croissance de l'assiette fiscale. La prise en charge, à l'échelle régionale ou nationale, du financement des installations municipales ayant un rayonnement régional ou national ainsi que la régionalisation du logement social et les compensations aux municipalités pour les services policiers correspondant à des mandats nationaux, propositions toutes discutées au moment de la dite réforme Trudel, font également partie de ces recommandations.

Dans l'ensemble, ces recommandations permettent de corriger certaines lacunes du système fiscal actuel quant à son équité, à son efficacité et à sa neutralité, principes dont le rapport Bédard disserte abondamment. Par exemple, les déplacements fiscaux entre les catégories de contribuables, résultant d'une évolution différenciée des valeurs foncières, pourront être mieux contrôlés.

De nouvelles sources de financement ?

L'accès des municipalités aux deux nouveaux champs que sont la taxe de vente et les redevances sur les ressources naturelles représente un déplacement de Québec vers les administrations locales de 115 millions de dollars. De cette somme, 15 millions reviendraient à la Ville de Montréal au chapitre de la TVQ. Les redevances de développement imposées aux promoteurs constitueraient également une nouvelle source de financement pour les municipalités, mais se traduiraient presque sûrement par une hausse du fardeau fiscal du contribuable propriétaire ou locataire, ce qui, par ailleurs, n'enlève rien à la valeur de cette recommandation comme outil de contrôle du développement urbain.

Quant aux autres propositions à incidence financière, elles consistent quasi exclusivement à redistribuer entre les acteurs de la scène locale les sommes qu'ils perçoivent actuellement auprès de leurs contribuables. Les incidences de ces propositions sur la situation de la Ville de Montréal sont

révélatrices à cet effet. Ainsi, en bout de ligne, la Ville de Montréal bénéficierait d'un gain de 83 millions de dollars, ce qui, sur des recettes prévues en 1999 de l'ordre de 1,8 milliard, représente un demi de 1 % ou une goutte d'eau douce dans une mer d'eau salée.

D'ailleurs, à quel miracle pouvions-nous nous attendre ? Le contribuable à Québec est le même qu'à Montréal ou qu'à Laval ou que dans n'importe laquelle des commissions scolaires, et **il n'en peut plus**. La solution ne peut alors venir que de la réduction des dépenses et de l'accroissement de la richesse collective par la croissance, croissance à la fois démographique et économique et vice-versa. C'est le vieux principe bien connu des vases communicants.

Les autres recommandations de la commission Bédard

Comme dans notre grande sagesse nous venons de proclamer que l'assainissement des finances publiques passe par la réduction des dépenses, vérifions ce qu'en dit la commission Bédard. À la recommandation 102, elle recommande la mise en place de processus de gestion en vue d'améliorer la productivité et de diminuer le coût de service des municipalités. Mais à la recommandation suivante, la création d'un institut interuniversitaire d'analyse et de recherche dans le secteur de la gestion du secteur local est mise de l'avant. Quel sera le coût afférent à un tel institut ? Nul ne le sait. La commission avance d'ailleurs quelques recommandations de cette nature, contribuant à augmenter les frais du secteur local : la création d'un Bureau d'information sur l'évaluation, la formation continue à être dispensée par l'Ordre des évaluateurs agréés et l'allocation de ressources suffisantes dans les organismes municipaux chargés de l'évaluation foncière.

Mais les recommandations les plus importantes de la commission Bédard, celles qui ont ouvert cette boîte de Pandore et suscité la plus grande levée de boucliers de la part de nos édiles, touchent aux éléments suivants : transfert de responsabilités de Québec aux municipalités et transfert correspondant de responsabilités des municipalités à un niveau supramunicipal résultant de la fusion de ces dernières, et oh ! Horreur ! création d'un véritable ordre métropolitain de gouvernement disposant de son propre mode électif et de ses propres pouvoirs de taxation, puisant, bien sûr, à la même source, soit auprès du contribuable propriétaire ou utilisateur de services. Mais attention ! Ce nouvel ordre métropolitain se verrait amputé de ses responsabilités en matière de services policiers, et le transfert proposé par la commission Bédard des responsabilités des commissions scolaires et de certains types d'établissements de santé (CLSC, CHSLD) pourrait se faire au profit (sic) de ces nouvelles municipalités élargies, dites municipalités d'agglomération, et non pas nécessairement de celui de l'ordre métropolitain.

Or, du point de vue qui est le nôtre ici à la Communauté urbaine de Montréal et en dépit de la perte de responsabilités en matière de services policiers, toutes les recommandations en matière d'élargissement du territoire à ses limites fonctionnelles, de la contribution financière de tous les bénéficiaires de services et surtout de la contribution de tous les bénéficiaires à la juste mesure de leur consommation de services ne peuvent qu'être applaudies. La réduction du nombre d'intervenants par les fusions municipales proposées ne peut également qu'être porteuse d'une meilleure vision stratégique du développement et,

surtout, davantage porteuse d'action. En effet, et il faut le déplorer, la région de Montréal et le Québec tout entier se sont enlisés depuis des lustres dans des débats stériles qui n'ont en bout de ligne permis aux décideurs que de faire bonne figure en ne prenant pas le risque d'agir, donc de se tromper.

Dans ce contexte, les recommandations de la commission Bédard touchant les fusions municipales et la création d'un ordre supramunicipal indépendant apparaissent bien audacieuses. Mais il faut se demander également dans quelle mesure, au-delà des bénéfices de concertation et d'action qu'elles entraînent, ces recommandations contribueront à l'assainissement des finances publiques par la réduction des dépenses. Or, il faut anticiper d'instinct, et la commission Bédard est muette là-dessus, que ni les fusions municipales ni la mise en place d'un ordre supramunicipal, ne pourront entraîner, même à moyen terme, de réduction appréciable du fardeau des contribuables. Il reste donc à espérer que la révision proposée des structures, par la mise en place d'un ordre supramunicipal fort, élu et financièrement autonome, pourra contribuer plus efficacement à cet autre volet de la solution, à savoir la croissance de la richesse collective du Québec.

Sinon, comme Sisyphe, éternellement la tâche sera à recommencer. Qui donc a un nom à se faire en se prononçant sur l'avenir de la métropole ?



Témoignage d'une responsable de comité syndical, active pendant huit ans et demi, ou les petits bonheurs de l'engagement syndical

Les restructurations administratives à la Ville, bien que trop fréquentes à mon goût, apportent souvent de belles occasions. Au cours de l'été 1989, il y a donc de cela bientôt 10 ans, je me suis retrouvée au Service de l'habitation et du développement urbain à titre de conseillère en aménagement. J'avais à cette époque un collègue de travail qui s'appelait Michel Vézina, lui aussi conseiller en aménagement et, de plus, président du Syndicat des professionnels depuis de nombreuses années. Mon poste de travail était voisin du sien. Étant membre du syndicat depuis 1986, je connaissais évidemment notre président, mais de le côtoyer sur une base quasi quotidienne a été pour moi un réel plaisir.

par Nicole Brien

Directrice sortante du Comité des avantages et des assurances

E

n 1989, le syndicat était en négos. J'étais alors enceinte certains diraient « encore enceinte ». Je

E

ne faisais pas partie du comité de négociations, mais chaque fois que je croisais Michel, je lui demandais des nouvelles de leur avancement, puisque une des demandes syndicales de l'époque était d'obtenir des prestations supplémentaires de chômage (PSC) au cours des congés de maternité. Ces PSC devaient donner un congé de maternité payé à 90 %, plutôt que le 25 ou 30 % assuré par les seules prestations de l'assurance-chômage.

Ces négos, longues (et peut-être pénibles), ont abouti, en décembre 1990, à la lettre d'entente 91-V-3 relative à la mise en place d'un comité mixte Ville-Syndicat. Le comité avait pour mandat « d'étudier la possibilité pour la Ville d'offrir aux professionnels un régime de PSC ».

Il fallait, bien sûr, recruter des membres pour travailler à ce comité. C'était en décembre 1990. Mon congé de maternité était terminé, et j'étais en congé parental sans solde avec une belle fille de trois ans et un beau garçon de huit mois avec moi à la maison. Michel Vézina m'a alors donné un coup de fil et m'a proposé de diriger le comité syndical ad hoc des congés parentaux.

Après une dizaine de minutes décharge sur le mandat, la composition du comité, les échéances et autres préoccupations du même genre et... quelques secondes de réflexion, j'acceptai le défi. Sensuit alors une expérience de travail syndical très instructive.

En mai 1991, le syndicat déposait son rapport à la directrice du Service des affaires corporatives, Ginette St-Germain. Ce devait être un rapport mixte Ville-Syndicat, mais les représentants de la Ville s'étant pour le moins traînés les pieds dans ce dossier, nous avons décidé de déposer notre rapport à Mme St-Germain et une copie conforme à la présidente du comité exécutif de l'époque, Léa Cousineau.



À la fin de 1991, le syndicat était encore en négos, poursuivant trois objectifs principaux : la prolongation d'un an de notre convention collective, les congés de maternité et d'adoption assortis de PSC à 90 % et une augmentation forfaitaire de 2 %. Cette fois, Michel Vézina me demande de participer au comité de négos et de siéger à la table de négos comme personne-ressource sur les questions des congés parentaux.

Après une dizaine de minutes décharge sur le mandat, la composition du comité, les échéances et autres préoccupations du même genre et... quelques secondes de réflexion, j'acceptai le défi. Sensuit alors une expérience de travail syndical très instructive.

Le résultat de ces négos a été que, depuis le 10 avril 1992, les professionnelles ont droit notamment à un congé de maternité de 20 semaines à 90 % de leur traitement brut habituel, un congé d'adoption de 12 semaines également à 90 % de leur traitement brut habituel, et une exonération des cotisations à la caisse de retraite pendant ces semaines de congé.

Rappelons que nous avons été le premier groupe, à la Ville, à obtenir ces conditions pour les congés parentaux. Nous n'étions pas peu fiers de cela. Les cadres de la Ville ont obtenu les mêmes conditions au cours de l'été 1992 et les cols blancs, en décembre 1994, soit deux ans et demi après nous.

J'étais et je suis encore très fière de cette réalisation syndicale, mais en même temps, je suis consciente que je n'ai fait que porter le flambeau dans le dernier stretch d'une longue course de relais pour finalement franchir le fil d'arrivée en avril 1992.

Cette course de relais s'est échelonnée sur plusieurs années. Il y a eu d'autres comités ad hoc qui ont souvent travaillé dans l'ombre. J'en oublie sans doute quelques-uns, mais permettez-moi de nommer plusieurs des membres de notre syndicat qui ont participé à cette belle victoire syndicale : Francine Armand, Rita Bissonnette, Philippe Briand, Robert Clairoux, Marie-Claire Dumas, Lise Langlais, Danielle Lussier, Alain Ruel et Michel Vézina.

Oui, les membres de l'exécutif syndical et ceux du bureau de direction forment une « belle petite gang ». Mais ne vous méprenez pas, ce n'est pas un cercle fermé, c'est tout le contraire. Ces personnes sont toujours à la recherche d'âmes soeurs dévouées pour contribuer au mieux-être collectif des membres.

Alors, que les timides se lèvent et qu'ils fassent signe aux membres de l'exécutif syndical.

Je vous remercie et à bientôt !



Syndicat des professionnelles
et professionnels municipaux
de Montréal

**Membre du Conseil québécois
des professionnels, professionnelles
et cadres (CQPC)**

Rédactrice en chef

Carole Paquin

Collaborateurs

Jacques Boivin
Nicole Brien
Alain Côté
Marielle Delorme
Laurent Lavigne
Suzanne Turgeon
Michel Vézina

Secrétariat

Hélène Gauthier

Direction artistique

Guylaine Bérubé Design

Imprimé par MP Photo

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Permanence syndicale

Siège social :

507, Place d'Armes
bureau 305
Montréal (Québec) H2Y 2W8
Téléphone : 845-9646
Télécopieur : 842-5281
Adresse électronique: sppmm@sppmm.org
Site Web: www.sppmm.org

Exécutif

Président

Michel Vézina

Secrétaire

Lise Langlais

Trésorier

Robert Melanson

Vice-président CUM

Louis-Alain Ferron

Vice-président Ville

Laurent Lavigne

Vice-président Relations de travail

Alain Ruel

Vice-présidente Organisation

Alain Côté

Comités

Caisse de retraite

Claude Paquette

Développement professionnel

Claudy Duvivier

Environnement et Sécurité

Réjean Gauthier

Avantages et Assurances

Nicole Brien

Registrariat

Alain Ruel

VIVEMENT L'ABSURBANISME !

De nos jours, à l'aube de vous savez quoi, personne parmi vous n'aurait l'idée saugrenue d'acheter un téléviseur sans télécommande, d'entreprendre un bac en sociologie, d'insister pour concevoir le prochain rejeton sur la banquette arrière à la faveur d'une escapade au ciné-parc, de s'enivrer à grandes rasades de Dow tablette, de faire l'amour à la sauvette sur le télécopieur du bureau sans condom, d'appliquer une généreuse couche de Map-O-Spread sur du pain Montignac ou de lire avec délectation les Accords du Lac Meech. Tous en conviennent : ce sont là des trucs révolus, du vermoulu, du « passé date », bref, de la chair à musée !

par Jacques Boivin
conseiller en développement communautaire



V

ous partagez donc sans nul doute ma perplexité lorsque certains de mes imminents collègues entonnent une complainte sur le refrain « qu'il ne se fait plus de planification du développement urbain à la Ville », complainte habituellement suivie de la cassette intitulée : « il n'y a plus de consultation de la population ! »

Fariboles et billevesées que tout cela, propres aux esprits chagrins irrémédiablement engoncés dans la nostalgie à rabais et qui observent le présent avec des lunettes fumées du passé ! Car il s'agit bien là d'artefacts surannés, sinon antédiluviens, qui feront bientôt la joie des ethno-archéologues, au même titre

que le service à l'auto en patins à roulettes chez A&W et le pantalon en Fortrel !

D'où vient cet acharnement à vouloir réfléchir avant d'agir, comportement d'un passéisme douteux s'il en est ? Ne sommes nous pas en présence de cette fameuse « résistance au changement », constat qui émaille tant et plus les conclusions toujours édifiantes des rapports de consultants en « ré-engineering » à 300 \$ l'heure ?

Soucieux de votre bonheur presque autant que du mien et ayant l'insigne privilège de siéger à la table de négociation SPPMM Ville où sont discutés des enjeux telles la mobilité et la valorisation de l'expertise professionnelle, je vous divulgue tout de go mon positionnement stratégique le plus secret : seul un grand coup de balai dans nos descriptions de fonctions pourra nous permettre d'être à la page et au goût du jour ! Plus encore : la création de nouveaux descriptifs d'emploi constitue l'unique avenue qui nous évitera de côtoyer le jus d orange Tang et le suceur cuivré dans la grande famille des espèces en voie d'extinction ! Voici donc quelques gains résolument innovateurs que j'escompte enregistrer pour vous :

Absurbaniste : champion de l'improvisation carburant au café instantané, l'absurbaniste accueille favorablement tout projet de développement. Invariablement, ses avis de pertinence se terminent par : « on se demande comment la trame urbaine a pu exister sans ce projet jusqu'à maintenant ».

Conseiller en dé-planification : féru d'histoire et champion de la mise à jour, le conseiller en dé-planification est à même de fournir, en un rien de temps, un rationnel justifiant que tout nouveau projet correspond de longue date à ce qui avait été envisagé pour quelque bout de terrain que ce soit.

Architecte du dépaysement : apôtre de la mutation urbaine, l'architecte du dépaysement se fera un plaisir de rappeler aux citoyens que le quartier qu'ils appréhendent de ne plus reconnaître demain sera le même auquel ils seront si attachés après-demain.

Anarchiviste : méticuleux mais d'un naturel distrait, l'anarchiviste s'assure que le Plan d'urbanisme est classé en permanence sur une tablette définitivement introuvable.

Conseiller en dérogation : vite sur ses patins, le conseiller en dérogation aidera les personnes désireuses de créer de la richesse sur le territoire montréalais en les guidant dans la jungle touffue et inextricable de la réglementation municipale. À noter qu'il s'agit là d'une fonction temporaire, appelée à disparaître avec l'introduction du tant attendu « cadre déréglementaire ».

Conseiller en gestion de la forêt urbaine : soucieux de contribuer à la régénération du couvert végétal en milieu urbain, ce conseiller accorde les droits de coupe dans les boisés jouxtant les projets immobiliers dans une perspective de développement durable, en privilégiant le remplacement des arbres centenaires à la santé précaire au profit de pimpantes repousses d'un vert tendre.

Fiou ! Dire que tout ce beau monde travaillera en équipe, j'en éprouve un frisson de productivité par

anticipation ! Voilà qui devrait sans conteste permettre aux professionnels de prendre part activement au développement de Montréal et de renouer avec notre glorieux passé urbain, époque bénie qui nous a légué l'autoroute est-ouest, l'Institut d'hôtellerie, le Palais des congrès et tant d'autres fleurons architecturaux qui ont façonné le charme si particulier de notre ville !

NOUVELLES *express*

par Laurent Lavigne
Vice-président Ville

La convention de la CUM sur le Web

On peut maintenant trouver la convention collective des professionnels de la CUM sur le site du syndicat. Consultez-la à l'aide du logiciel Acrobat Reader.

Pour éviter une autre *erreur boréale*

Le syndicat a réitéré son opposition à toute forme de privatisation de la gestion et de la propriété du réseau d'aqueduc et d'égout de Montréal aux audiences du BAPE sur la gestion de l'eau. Cette consultation doit déboucher sur l'élaboration d'une politique de l'eau au Québec. Nous en avons profité pour rappeler aux commissaires que la qualité de l'eau de Montréal repose principalement sur le savoir-faire acquis par les employés de la Ville depuis que l'eau a été municipalisée en 1845. L'eau de Montréal est d'excellente qualité, et elle est toujours l'une des moins chères des pays occidentaux. Les audiences ont eu lieu les 12 et 13 mai dernier.

Pressions indues ?

Nous vous rappelons que vous n'avez pas à subir de pressions de la part des élus pour rédiger vos avis et rapports dans le sens de leurs désirs. Si vous subissez de telles pressions, de grâce, faites-en part au syndicat.

Qu en est-il de votre mobilier ?

Travaillez-vous assis sur une chaise digne des « Pierre-à-feu » ou sur un fauteuil ergonomique ? Votre écran est-il juché sur une couple de vieux annuaires téléphoniques pour être à la bonne hauteur ? Vos démarches auprès de votre supérieur pour obtenir du mobilier adapté ont-elles été infructueuses ? La plupart d'entre nous travaillent maintenant avec un micro-ordinateur. Si votre mobilier n est pas adéquat, communiquez avec moi par courrier électronique, sppmm@sppmm.org ou par télécopie, au 842-5281.

La convention collective n est pas si compliquée

Le syndicat travaille actuellement à la rédaction d une série de fascicules pour faciliter la compréhension des aspects complexes de nos conventions collectives. Les trois premiers volets porteront sur les congés et les vacances, le programme d assurance et le régime de la caisse de retraite. Le dossier sur la gestion des congés et des vacances est presque terminé. Il vous sera distribué au cours des prochaines semaines. Ces dossiers sont réalisés en réponse à la demande que plusieurs d entre vous ont faite au cours du sondage sur nos communications internes.

Professionnels à l honneur : *errata et addenda*

Dans notre dernier numéro, une erreur s est glissée dans la mention des professionnels qui ont participé à des projets primés par l organisme Sauvons Montréal. C est Pierre-Émile Rocray et non Paul-Émile qui a contribué à la préservation de notre patrimoine paysager au moment du verglas. Mentionnons, par ailleurs, que Jean Laberge du Service des immeubles s est distingué comme participant au projet de la bibliothèque Benny. Toutes nos excuses.